

Assurons
un monde
plus ouvert



Téléconsultation médicale

**Besoin d'un accès rapide à un médecin ?
Doute sur un symptôme ou sur la posologie
d'un médicament ?**

L'accès à un médecin, généraliste ou spécialiste,
n'est pas toujours aisé le week-end ou tard le soir.

Qu'est-ce que c'est ?

Avec le service de téléconsultation médicale, vous et votre famille joignez un médecin généraliste ou un spécialiste.

Pour cela, il vous suffit de vous connecter à notre service par téléphone ou via la plateforme web bonjourdocteur.com. Vous serez alors mis en contact avec un infirmier qui vous apporte un premier niveau d'information relatif à vos questions de santé d'ordre général et pourra vous orienter vers un médecin pour une téléconsultation médicale.

La téléconsultation médicale fonctionne 24 h/24 et 7 j/7, avec deux types de services :



Le service d'information médical, pour obtenir une réponse à une question sur un traitement médical ou sur un symptôme (accessible également depuis l'étranger).



La consultation médicale à distance, pour tous vos problèmes de santé ne nécessitant pas d'auscultation (en France uniquement). Vous avez accès à des généralistes et à des spécialistes (tels que mentionnés dans vos conditions générales). En fonction de la consultation, le médecin peut vous délivrer une ordonnance et transmettre un compte rendu à votre médecin traitant si souhaité.

Concrètement, ça m'apporte quoi ?

Pour vous et vos proches, la santé est naturellement une priorité. Seul problème, l'accès à un médecin n'est pas toujours aisé : délai, déplacement, attente...

Mais toutes les consultations médicales ne nécessitent pas systématiquement un rendez-vous physique !

En utilisant le service de téléconsultation médicale vous êtes rapidement mis en relation avec un généraliste ou un spécialiste pour un conseil médical ou une consultation 24 h/24 et 7 j/7.



Comment ça marche ?

1

Vous pouvez prendre rendez-vous via la plateforme **bonjourdocteur.com** ou contacter AXA 24h/24 et 7j/7 au **01 55 92 27 04** (appel non surtaxé).

2

Vous êtes mis en **contact avec un infirmier** qui enregistre votre demande et vérifie que votre état ne nécessite pas une prise en charge par les urgences.

3

Ensuite, il y a un **transfert de votre demande auprès d'un médecin** : immédiatement, sur rappel ou sur rendez-vous. Vous aurez la possibilité d'être mis en contact par **visio ou par téléphone**.

4

Selon votre cas, le médecin effectuera un **interrogatoire**, vous réorientera ou pourra vous prescrire un traitement.

5

Si une ordonnance a été délivrée, celle-ci sera téléchargeable depuis votre espace web sécurisé « Bonjour Docteur » et vous pourrez acheter vos médicaments dans la pharmacie de votre choix.

Qui paie quoi ? Qui fait quoi ?

L'accès au service Téléconsultation médicale est entièrement pris en charge par votre organisme complémentaire, vous n'avez rien à payer.

La mise en œuvre du service de téléconsultation médicale est confiée à notre partenaire AXA Assistance*.

En bref, la téléconsultation médicale

- **Un accès simple et rapide à des médecins généralistes et spécialistes en ligne** (par visio, audio ou chat).
- **Deux services en un** : la téléconsultation médicale en France et le service d'information médical en France et à l'étranger.
- **Un accès illimité** pour vous et votre famille.

Bon à savoir

Les cas où la téléconsultation médicale n'est pas indiquée :

- consultations qui nécessitent une auscultation ;
- prescription pour les maladies chroniques (diabète, hypertension...);
- délivrance d'un arrêt de travail ou d'un certificat médical ;
- absence d'un représentant légal pour les mineurs.

En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 18.

*AXA Assistance France - société anonyme de droit français au capital de 2 082 094 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 311 338 339 et dont le siège est situé 6, rue André Gide 92320 Châtillon France.